



# SYNTHESE DU PLAN D'ACTION EGALITE PROFESSIONNELLE HOMMES – FEMMES 2021-2022

Conformément aux dispositions légales, un plan d'action en faveur de l'égalité hommes-femmes a été mis en place par l'ANRS. Le plan d'action a été soumis à la consultation du CSE le 05 février 2021 et a vocation à s'appliquer pour l'ensemble des établissements et services de l'Association.

INDICATEURS (CHIFFRES DE 2019)

	Hommes	Femmes
<b>Salaire médian (brut)</b>	2 011€	2 213€
<b>Durée moyenne entre deux promotions</b>	NC*	NC*
<b>Nombre de cadre hiérarchique</b>	8	8

\* la très faible quantité de promotions ne nous permet pas de calculer l'écarte de temps entre deux promotions

OBJECTIFS DE PROGRESSION FIXES ET ACTIONS RETENUES

Suite au diagnostic établi entre les hommes et les femmes, une stratégie d'action pour réduire les écarts est développée au sein du présent plan d'action. Des actions seront menées dans les domaines de la formation, la santé et la sécurité, et la rémunération effective.

Domaine d'action	Objectifs de progression	Actions permettant d'atteindre les objectifs de progression	Indicateurs chiffrés
<b>F O R M A T I O N</b>	Rééquilibrer l'accès des femmes et des hommes non-cadres à la formation	Sensibiliser aux dispositifs existants	Nombre d'informations individuelles et collectives par établissement et service Nombre d'actions de professionnalisation, de bilans de compétences, de congés VAE, de CPF par sexe parmi les non-cadres
		Déterminer pour les hommes et les femmes des conditions d'accès identiques à la formation, indépendamment de la durée du travail en veillant au respect des horaires de travail habituels	Nombre de salariés à temps partiel ayant bénéficié d'une formation Nombre de formations prévues en dehors des horaires de travail habituels

**Siège Social - Direction Générale : 18, avenue Victoria - 75001 Paris**

Tél. : 01 42 02 24 44 – Fax : 01 42 02 22 82 – E.mail : [siege.social@anrs.asso.fr](mailto:siege.social@anrs.asso.fr) – Site : [www.anrs.asso.fr](http://www.anrs.asso.fr)

Association Nationale de Réadaptation Sociale Reconnue d'Utilité Publique

Domaine d'action	Objectifs de progression	Actions permettant d'atteindre les objectifs de progression	Indicateurs chiffrés
S S A É N C T U É R I E T É	Réduire le nombre d'accidents du travail	Garantir les actions de formations obligatoires	Nombre de salariés formés parmi ceux devant suivre une formation obligatoire
		Mettre en place des actions de prévention au poste du travail	Nombre de formations préventives (Gestes & Postures, Sommeil & Rythme de vie...)
	Permettre aux salariés une meilleure connaissance de certains risques	Réaliser des actions de prévention (risques routiers, retraite, stress, tabac...)	Nombre de communications déployées et de formations
		Nommer des acteurs de la présentation des risques	Nomination du référent sécurité Formation Sauveteurs Secouristes du Travail (SST)

Domaine d'action	Objectifs de progression	Actions permettant d'atteindre les objectifs de progression	Indicateurs chiffrés
R É M U N É R A T I O N	Assurer le maintien de l'égalité de rémunération à l'embauche, quel que soit le sexe, à compétences et expériences équivalentes	Réaliser un bilan annuel portant sur les embauches pour vérifier qu'un même poste, à diplôme et expériences professionnelles équivalents, la rémunération proposée à l'embauche a été analogue	Bilan annuel présenté à l'occasion du Rapport Annuel Unique et de l'Index Egalité Professionnelle
	Assurer l'accès à l'égalité de rémunération des salariés à leur retour de congé familial (maternité, paternité, adoption, parental d'éducation)	Ouvrir aux salariés en congé parental d'éducation, le bénéfice du régime "frais de santé" de l'association	Nombre de salariés ayant bénéficié du maintien de cotisation sur le nombre de salariés en congé parental d'éducation
		Assurer la subrogation dans le cadre des congés maternité, paternité, adoption, donnant lieu au maintien de salaire	Nombre de salariés bénéficiaires par sexe et type de congés sur le nombre de salariés en congés (maternité, paternité, adoption)

#### SUIVI ET PROMOTION DES ACTIONS

Le plan d'action décrit les indicateurs de suivi et un échéancier nous permettant de mesurer l'efficacité de chaque action. Il sera intégré dans la BDES (Base de Données Economiques et Sociales) annuelle.

Cette synthèse sera affichée afin de porter à la connaissance de l'ensemble des salariés de l'association les actions qui seront menées en faveur de l'égalité professionnelle hommes-femmes. Elle figurera également sur le site internet de l'association, dans la rubrique « Politique RH ».

Fait à PARIS, le 26/02/2021

**Pour l'ANRS,**  
Catherine THIBAUT  
Directrice Générale




Siège Social - Direction Générale : 18, avenue Victoria - 75001 Paris

Tél. : 01 42 02 24 44 – Fax : 01 42 02 22 82 – E.mail : [siege.social@anrs.asso.fr](mailto:siege.social@anrs.asso.fr) – Site : [www.anrs.asso.fr](http://www.anrs.asso.fr)